EDITORIAL

Noël au charbon

suppressions de postes d'enseignants dans le second degré dans l'académie de Dijon à la rentrée 2008, sans compter les supports de stage qui vont également diminuer : les mesures que vient de révéler le Comité Technique Paritaire Ministériel réuni le 21 décembre confirment toutes les craintes de la profession.

La transformation des filières professionnelles, avec le passage à 3 ans des bacs pro. (cf. p. 3) annonçant, en corollaire, la disparition des BEP eux-mêmes, va dans le même sens : forte réduction des emplois d'enseignants, profondes modifications dans les choix d'orientation offerts aux élèves, en particulier les plus faibles. Le discours officiel soutient l'inverse, mais comment le croire encore?

A cadémie pilote dans bien des domaines (cf. la réorganisation du calendrier du bac, p. 2), Dijon subit de plein fouet les mesures budgétaires décidées d'en haut.

Conformément à un programme idéologique annoncé qui semble ne pas devoir dévier de sa trajectoire, en dépit de la colère maintes fois exprimée qui monte de la profession et qui s'est déjà traduite par la grève du 20 novembre, le gouvernement, harcelé par l'omni-Président, se soucie toujours aussi peu de nos conditions d'enseignement et de notre pouvoir d'achat!

es prochaines opérations de promotion (avancement d'échelon, passage à la hors-classe), la montée en puissance des organes intermédiaires (cf. le conseil pédagogique, p. 6) confirment la pression renforcée des supérieurs hiérarchiques (chefs d'établissement, inspection). L'enseignant doit rendre compte de tout, et s'engager sur des résultats, notamment la réussite de ses élèves : voir la culture désormais prééminente du contrat (cf. p. 8).

Les dernières concertations des fédérations de fonctionnaires et des personnels de l'Éducation nationale se sont logiquement conclues par une décision d'appel à la grève et à des manifestations jeudi 24 janvier 2008.

> Pour le secrétariat académique du SNES, Alain GRENIER



LA TRIBUNE DU S3 DE DIJON

SNES DIJON N° 60
BULLETIN TRIMESTRIEL DU S3 DIJON - DÉCEMBRE 2007
SNES - 45, rue Parmentier - 21000 Dijon

Section académique de Dijon

DISPENSE DE TIMBRAGE : DIJON CTC



DÉPOSÉE LE :

	Nouvelle organisation du baccalauréat	2
ш	Bacs professionnels en 3 ans	3
~	Les COP ne croient pas au père Noël	3
L	Handicap, dossiers médicaux et mutations	4
	Déroulement de carrières : vos échéances	4
	Mutations 2008 : calendrier prévisionnel	5
1	Investissements sociaux : une opportunité	5
	L'action sociale dans l'Éducation nationale	5
_	Rentrée 2008 : déjà dans les tuyaux	6
2	Conseils pédagogiques : un premier bilan	6
	Commission Académique des L.V	7
~	Enquête S3 sur les classes européennes	7
_	Contrats d'objectifs : quézako ?	8
	TZR : toujours mobilisés !	9
	Pétition S3 : soutenons les TZR !	9
\sim	Tribune libre : Faust	10
0	Stage S3 documentalistes : compte rendu	rendu 11
0)	Syndicalisation	12
	Nouveaux locaux pour le S3 et le S2-21	12



Le calendrier de l'année scolaire en lycée : Dijon, encore académie pilote !

Nouvelle organisation du bac?

académie de Dijon,
comme quatre autres
(Amiens, Rouen, Besançon et un
département d'Aix-Marseille, le
Vaucluse), devrait, en fin d'année,
expérimenter une nouvelle organisation pour permettre aux élèves de travailler plus longtemps.

Pourquoi pas ? Cela fait des années que nous demandons que les conseils de classe (en collège comme en lycée) aient lieu plus tard. Mais il ne faudrait pas que cela conduise à la réduction du nombre d'heures de cours pendant le reste de l'année!

Lors du Comité Technique Paritaire Académique (CTPA) réuni le 23 octobre dernier, le SNES a donc posé des questions au recteur de Dijon. Et sans aucune concertation avec les organisations syndicales, **Xavier Darcos** a pris des décisions (cf. le tableau et le document ministériel ci-contre, avec nos commentaires).

Le SNES craint une nouvelle fragilisation du bac, une aggravation des conditions de travail des collègues. De nouvelles concertations devront avoir lieu avec le recteur : faites-nous part de ce qui se prépare dans les lycées.

Le document ministériel



- « Les conseils de classe, qui signifient véritablement la fin de l'année scolaire, seront repoussés vers la fin du mois de juin. En classe de Seconde, notamment, les conseils de classe, qui avaient traditionnellement lieu fin mai, se tiendront pendant la dernière décade du mois de juin. »
- —> Selon le recteur, les **conseils de classe de 3**ème pourront également avoir lieu plus tard. Soyons attentifs à ce que les droits des parents soient respectés.
- « La surveillance physique des épreuves du baccalauréat sera assurée, chaque fois que possible, par des personnels nonenseignants ou des vacataires afin de permettre aux enseignants d'assurer leurs cours jusqu'à la fin de l'année. Les évaluations qui ont été réalisées dans deux académies ont démontré, en effet, que les enseignants consacrent l'équivalent horaire d'une semaine de travail aux seules tâches de surveillance au détriment de leur activité d'enseignement. »
- —> Quid de la **vérification** des sujets? De ce qui est **distribué**? Nous avons fait part de notre scepticisme de ne confier qu'à des vacataires cette surveillance,

- comme les opérations délicates de secrétariat.
- «Dans les académies pilotes, la rémunération afférente à la correction des copies d'examen sera substantiellement revalorisée et correspondra au travail réellement fait en sus des heures de cours.
 Aujourd'hui, la correction d'une copie du baccalauréat s'élève à 1,30 €/copie, un tarif qui ne correspond pas au travail supplémentaire occasionné par cette tâche. Dans les cinq académies pilotes, le tarif de correction des copies du baccalauréat sera substantiellement revalorisé. »
- -> Pour le SNES, il est inadmissible qu'on demande aux collègues de faire cours et, en même temps, de corriger leurs copies!
- « Les locaux d'examen sont choisis de la manière la plus astucieuse possible afin d'éviter de fermer les établissements et de permettre, chaque fois que possible, la poursuite des cours. »
- —> Dans l'académie de Dijon, tous les lycées deviennent un centre d'examens pour leurs élèves. Les chefs d'établissement déclarent qu'il n'y a pas de problème! ■

Échéances du baccalauréat	Rappel des dates de la session 2007	Session 2008 selon le calendrier habituel	Session 2008 avec reconquête du mois de juin
Ouverture de la session	Lundi 11 juin	Jeudi 12 juin	Lundi 16 juin
Epreuves de français	Mardi 12 juin	Vendredi 13 juin	Vendredi 20 juin
Derniers jours des écrits du baccalauréat général	Vendredi 15 juin	Mercredi 18 juin	Vendredi 20 juin
Derniers jours des écrits du baccalauréat technologique	Mardi 19 juin	Vendredi 20 juin	Mardi 24 juin
Publications des résultats du 1er groupe d'épreuves	A compter du lundi 2 juillet	A compter du jeudi 3 juillet	A compter du vendredi 4 juillet
Publication des résultats définitifs (hors session de remplacement en septembre)	Lundi 9 juillet	Jeudi 10 juillet	Vendredi 11 juillet

Bacs professionnels en 3 ans

Des économies sur le dos des élèves!



e ministre Darcos vient de décider unilatéralement de changer l'organisation des baccalauréats professionnels et des BEP: Le BEP en 2 ans et le bac pro en 2 ans seront remplacés par un bac pro qui sera préparé en 3 ans.

Non seulement aucune concertation n'a été mise en œuvre, mais cette décision arbitraire va à l'encontre des **rapports de l'Inspection Générale** sur l'expérimentation menée jusqu'à présent. Le diplôme du **BEP** sera remplacé par une vague certification, sans valeur aucune sur le marché de l'emploi. Des filières entières seront concernées dès la rentrée prochaine sans que, à ce jour, on connaisse les sections maintenues ou fermées.

Comment aider, dans ces conditions, les **élèves de 3**ème à « bâtir leur parcours de formation », à l'heure où on nous rebat les oreilles avec l'obligation, pour les professeurs principaux des classes de 3ème, de conduire un entretien per-

sonnalisé avec l'élève et sa famille à ce sujet ???

Nous dénonçons cette démarche qui oblige les enseignants à se substituer aux Conseillers d'Orientation Psychologues (COP).

omment remotiver des élèves si on ne peut plus leur proposer une filière en deux ans, pendant laquelle beaucoup reprenaient goût au travail et décidaient ensuite de poursuivre en bac professionnel? Des jeunes peuvent ainsi accéder à des diplômes supérieurs grâce à l'acquisition de diplômes intermédiaires. Le BEP permet aussi à certains élèves de se réorienter vers les filières technologiques, grâce à un dispositif d'adaptation, puis de poursuivre vers le supérieur (BTS), ce que permet avec difficulté le bac professionnel. La suppression des BEP implique, de fait, la suppression de tels dispositifs passerelles.

De surcroît, on peut craindre que ne se développent les certifications professionnelles en lieu et place de diplômes nationaux pour les jeunes quittant le cursus avant la fin des trois années.

Le gel de toute réforme des bacs STI ne préfigure-t-il pas, à plus ou moins long terme, la fusion des bacs technologiques et professionnels?

ous nous opposons au projet ministériel touchant les bacs professionnels. Dans les deux cas, les économies budgétaires ainsi programmées sont à peine déguisées. Il est clair que ces réformes auraient pour conséquence, à terme, la suppression de 25% de postes de PLP.

Un premier rassemblement a eu lieu devant le rectorat de Dijon mercredi 19 décembre, à l'appel de toutes les organisations syndicales bourguignonnes, pour exiger l'abandon du projet Darcos, et demander le maintien de toutes les sections de BEP et de tous les bacs professionnels.

Les CO-Psy ne croient pas au Père Noël et s'attendent au pire en 2008!!

e maintien des CO-Psy au sein de l'Education nationale, acquis dans les luttes de 2003, est resté en travers de la gorge des gouvernements qui se sont succédés depuis. D'où, maintenant, la campagne multiforme (TV, presse, rapports d'inspecteurs et/ou de parlementaires, etc.) sur la mauvaise orientation dont sont victimes tous les jeunes qui quittent l'école sans qualification et tous ces étudiants qui sont en échec à l'université, faute d'avoir reçu de bons conseils...

L'orientation est rendue responsable de l'échec scolaire, du désarroi des jeunes face à l'avenir, et même du chômage!! Et voici les remèdes proposés: un portail d'orientation par Internet (ne riez pas!), les entretiens d'orientation que doivent assurer les professeurs principaux de 3ème et 1ère, et une profonde réforme du service d'orientation qui rattacherait les CIO aux régions et où les conseillers à recruter ne seraient plus titulaires d'une licence de psychologie (il vaudrait mieux, selon le MEN, qu'ils viennent de l'entreprise pour exercer la fonction d'informateur sur les métiers). En fait, il s'agit, pour le Ministère, de jouer sur l'angoisse des familles afin de préparer la régionalisation des services et la marchandisation de l'information et du conseil.

Bref, en cette fin d'année civile, les CO-Psy s'attendent à une réforme de leur service et de leur statut, conduite à la hussarde, comme celle de la carte judiciaire et celle de la voie professionnelle : annonce au dernier moment, mise en œuvre immédiate, le tout en profitant simplement de la pyramide des âges ; en effet, 55 conseillers d'orientation-psychologues vont sortir cette année des centres de formation, alors que 300 vont partir en retraite!

Et le député UMP Frédéric Reiss, rapporteur à la commission des Affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée dans le cadre de l'examen du budget 2008, reconnaît lui-même que, au train actuel du recrutement, la moitié des effectifs des CO-Psy aura disparu en 2013! Les préconisations de ce député sont parues dans un article du *Monde* du 23 novembre avec le ton que le pouvoir actuel sait bien

utiliser : « c'est pour leur bien », « c'est pour améliorer » ... que l'on supprime ou transfère.

Pour sa part, **Bernard Thomas**, l'actuel Délégué interministériel à l'information et l'orientation, s'exprime tout aussi clairement : «Les enseignants ont été un peu écartés de l'orientation, alors qu'ils sont les premiers à pouvoir transmettre l'information. Mon objectif est d'aider à rapprocher l'aide à l'insertion professionnelle de l'acte d'enseigner ».

Les CO-Psy s'attendent donc au pire en 2008 et, même sans réforme, voient l'avenir très sombre puisque le MEN peut, tout simplement, décider de laisser l'extinction se poursuivre en observant comment les enseignants vont assumer de plus en plus l'orientation des jeunes.

C'est donc de la communauté éducative toute entière que peuvent venir la riposte et le refus qu'il en soit ainsi. Il est donc urgent que les S1 et les CO-Psy des établissements se concertent, réfléchissent à toutes les formes d'actions possibles (messages d'alerte aux fédérations de parents, aux élus, etc.) avant qu'il ne soit trop tard.

Jean-Marc RONZON

Handicap, dossiers médicaux et mutations : la nouvelle donne

situations médicales graves concernant le conjoint, l'enfant ou le demandeur de mutation faisaient l'objet de l'attribution d'une bonification dans le cadre des opérations de mutations des personnels. La pathologie et la nécessité de favoriser, via l'attribution d'une bonification importante, la mutation de la personne concernée étaient de la compétence des médecins de l'administration, tant au niveau national que rectoral. Il y avait aussi la prise en compte de la situation des collègues handicapés déclarés « travailleurs COTOREP ».

Cette année, la donne a été modifiée: plus de « dossiers médicaux », mais la **nécessité de s'inscrire à la Maison du Handicap** de son département afin d'obtenir la *Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé* (RQTH). La nouvelle définition du handicap donnée par la **loi du 11 février 2005** couvre, dixit l'administration, « en effet largement les pathologies qui justifiaient les demandes de priorité de mutation ».

Les collègues ne pourront pas obtenir la décision de la commission *adhoc* en temps et heures voulus : pour 2008, **l'attestation de dépôt d'une demande de RQTH** suffira, mais elle devra être impérativement accompagnée de tous les documents médicaux permettant aux médecins de l'administration de prendre une décision.

Les **pathologies** dont souffrent les collègues devront correspondre au handicap défini dans l'article 2 de la loi du 11/02/05 comme « constitué par toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plu-

sieurs fonctions physiques sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Collègues concerné(e)s, envoyez une copie de vos dossiers à la section académique (S3) du SNES à Dijon pour le mouvement interacadémique car ce sera le rectorat de Dijon qui statuera sur l'attribution de la priorité médicale (c'était auparavant du ressort du Ministère), lors de la tenue, le 23 janvier 2008, d'un groupe de travail académique où les élus du SNES siégeront. Nous rappelons ici l'existence du devoir de réserve des commissaires paritaires à qui les collègues confient des informations très personnelles.

Nous serons très vigilants afin que les dossiers médicaux des collègues concernés ne soient pas mis de côté au nom de ce nouveau dispositif.

Dominique MAURAGE

Déroulement de carrière : vos échéances

outes les circulaires rectorales concernant les demandes de temps partiels et les reprises à temps complet, la mise en disponibilité, les postes adaptés, les congés de formation, la cessation progressive d'activité (CPA), les listes d'aptitude, l'accès à la hors-classe ou à la classe exceptionnelle, ainsi que la notation administrative, arriveront dans les établissements peu de temps avant les congés de fin d'année.

Les dossiers et demandes seront à constituer à la **rentrée de janvier** : soyez attentifs à l'affichage de ces informations dans vos établissements.

La campagne de <u>notation</u> administrative aura lieu du 7 janvier au 4 février 2008, jusqu'aux congés en principe.

• Rappels utiles :

Selon le type de promotions, il n'y a pas d'inscription à effectuer mais votre dossier à renseigner et compléter sur le serveur académique *I-Prof*.

A titre indicatif, pour la liste d'aptitude au grade de professeur agrégé, SIAP fut ouvert l'an passé du 11 au 25 janvier.

Ne laissez pas passer les dates-butoirs :

- le **14 janvier**, pour les postes adaptés et les allègements de service.
- le 20 janvier pour les demandes de mise en disponibilité ou de congé de non-activité pour raison d'études non rémunéré,
- le 25 janvier pour les demandes de CPA, de temps partiel et de réintégration à temps complet,
- le **29 février** pour les congés de formation.

CAPA programmées

- Avancement d'échelon* :
- > **CO-Psy** et avancement au grade de **DCIO** : le 21/01/08.
- > **CPE** : le 29/01/08. > **Certifiés** : le 29/01/08. > **PEGC** : le 05/02/08.
- Liste d'aptitude au grade de professeur agrégé : CAPA des agrégés le 20/03/08.
- Postes adaptés : à la mi-mars.
- Du 21 au 28 avril auront lieu les CAPA chargées d'étudier l'avancement à la hors-classe, à la classe exceptionnelle, les requêtes en révision de notation administrative, les demandes de congé de formation.
- (*) N'oubliez pas de nous retourner, le plus vite possible, la fiche syndicale pour l'avancement d'échelon publiée dans *L'US-Mag*, supplément au n°659 du 12/11/07.



Mutations 2008 : le calendrier prévisionnel

Mouvement interacadémique

Les groupes de travail chargés de **vérifier les vœux et les barèmes** se réuniront :

- le 21 janvier pour les COPSY,
- le **29 janvier** pour les **CPE** et les **enseignants** « type lycée »*,
- le 30 janvier pour les PEGC.

Les priorités « médicales » seront étudiées en amont.

ATTENTION: les barèmes seront affichés par le rectorat à partir du 19/01/08 et jusqu'au 28/01/08, date limite de contestation: il vous faudra donc vérifier que le barème calculé par l'administration soit correct. Si tel n'est pas le cas, demandez une correction avant la date à laquelle se tient le groupe de travail et faites-nous parvenir un double de votre courrier.

Date limite de dépôt des **demandes tardives** (conditions définies au B.O. spécial n°6 du 08/11/07) : **25 février 2008**.

Les **commissions nationales d'affectation** se réuniront au Ministère du **3 au 20 mars 2008**.



Les groupes de travail relatifs aux **postes spécifiques** se tiendront du 4 au 7 février 2008 au Ministère.

Mouvement intraacadémique (Dijon)

Les vœux devront être saisis **du 28 mars au 16 avril**, en l'état actuel du calendrier prévisionnel com-

muniqué au SNES par le rectorat de Dijon (cf. l'agenda sur notre site Web pour toute mise à jour).

Les groupes de travail académiques chargés de vérifier les vœux et les barèmes intra se réuniront, avec la participation des commissaires paritaires académiques du SNES, du 21 au 23 mai.

Les commissions d'affections intra-académiques auront lieu :

- le 12 juin pour les CPE et les CO-Psy,
- les **16-17-18 juin** pour les enseignants « type lycée »*.

Le secteur *Emploi* du S3 Dijon Courriels : emploi@dijon.snes.edu Notre site : http://www.dijon.snes.edu/

(*) Enseignants de toutes les disciplines générales et technologiques en collège et lycée.

Investissements sociaux : une opportunité à saisir

... notamment en faveur des TZR et des autres remplaçants!

1 s'agit de crédits destinés à financer des opérations sociales en faveur des personnels de l'Education nationale ou de la Jeunesse et des Sports.

Ces opération doivent impliquer des travaux de gros œuvre ou des équipements lourds réalisées par l'Etat, dans des locaux ou sur des terrains lui appartenant ou mis à sa disposition pour une durée suffisante (15 ans minimum): les locaux scolaires, de la maternelle à l'université, entrent évidemment dans ce cadre.

Pratiquement, par le passé, la **Commission Académique de l'Ac tion Sociale** (CAAS) a évoqué quelques pistes : aménagement de logements pour l'hébergement temporaire de personnels en remplacement ou en stage, d'assistants étrangers, etc.; aménagement dans les établissements de locaux réservés à la restauration ou à la détente des personnels, etc.

En principe, les responsables des locaux concernés, et en particulier les chefs d'établissement, sont au courant de ce dispositif, mais il n'est peut-être pas inutile de le leur rappeler. En effet, aucune demande de ce type n'a été déposée dans l'académie ces dernières années, alors que les besoins sont réels...

Certes, les dossiers de demande doivent répondre à certaines contraintes et être étudiés par diverses commissions, selon un parcours assez complexe, mais encore faut-il que quelqu'un prenne l'initiative de la démarche!

Si vous pensez que des besoins et des possibilités existent là où vous travaillez, alertez le responsable des locaux concernés et demandez-lui de monter le dossier nécessaire (renseignements auprès du service d'Action sociale du rectorat). En même temps, informez, par l'intermédiaire de la FSU départementale, vos représentants à la Commission Départementale d'Action Sociale (CDAS) et à la CAAS, qui pourront appuyer la demande quand elle sera examinée par ces instances.

Roger PRESUMEY

L'action sociale dans l'Education nationale

Certaines prestations ne dépendent pas des ressources. Pour tout renseignement, consultez le site de la Section académique (S3) du **SNES Dijon** (rubrique *Informations professionnelles > Action sociale*): http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2296



Voir aussi le site du **Rectorat**, au lien : http://prestationsociales.ac-dijon.fr.

Rentrée 2008

Déjà dans les tuyaux !

14 novembre dernier, le Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN) a été réuni par le préfet de Région et par le président du Conseil Régional de Bourgogne.

L'un et l'autre répondaient enfin à une demande constante portée par la FSU: réunir le CAEN dès le premier trimestre de l'année scolaire en cours, afin que soit évoqué l'état de préparation de la rentrée à venir, tant du point de vue de l'Etat (rectorat) que du point de vue de la Région.

Nous ne détaillerons pas ici les différents points à l'ordre du jour. De même, nous ne nous étendrons pas sur les dysfonctionnements de ce CAEN. Mais à la veille de la grève nationale du 20 novembre, la gravité des enjeux a amené 4 fédérations syndicales enseignantes (FSU, UNSA, SGEN, CGT-Education) à rédiger et à lire une déclaration commune (à l'élabora-

tion de laquelle FO n'a pas souhaité travailler). Les chiffres communiqués dans les documents du CAEN augurent mal, en effet, d'une rentrée 2008 sereine. Les voici.

Rappel d'indicateurs de la rentrée 2007

128 postes définitifs en moins pour les lycées, 37 en moins pour les LP. Les dotations horaires globales baissent de 80 équivalents temps plein (ETP) en lycée, 79 ETP en collège, 23 ETP en lycée professionnel. Le nombre d'HSA augmente de 1110 dans notre académie.

Une baisse d'élèves est prévue en 2008

L'académie de Dijon a perdu plus de 14000 élèves en 7 rentrées scolaires dans le second degré. A la rentrée 2008, la prévision est de moins 2000 élèves, cette baisse étant concentrée sur les lycées. En effet, les effectifs sont en légère augmentation en 6ème, 5ème et 4ème.

Il est prévu (organisé?) une augmentation du taux de passage et une baisse des redoublements.

Les sorties du système éducatif (Education nationale) perdurent, ainsi que la baisse du taux d'accès au niveau IV.

Il est donc prévisible que les suppressions de postes dans le second degré, organisée par le budget 2008, vont se traduire par des suppressions de postes définitifs quasi exclusivement en lycée.

Interrogé par la FSU et par les parents d'élèves, **le Recteur** a affirmé qu'aucun établissement ne serait fermé, qu'aucune filière ne serait supprimée. Il n'a pris aucun engagement sur la mise en réseau des collèges dans certains départements de l'académie.

Un Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPM) se réunira le 21 décembre, avec à l'ordre du jour, en particulier, la préparation de la rentrée 2008. C'est à cette date que nous devrions connaître la répartition entre les académies des suppressions d'emplois prévues dans le budget 2008. ■

Jean DANESI

Conseils pédagogiques : un premier bilan

'enquête de la section académique (S3 Dijon) auprès de nos collègues, responsables SNES d'établissement (S1), sur la mise en place des conseils pédagogiques (CP), a permis de mieux connaître quelles applications pratiques les établissements faisaient de l'article 38 de la loi Fillon, qui a créé cette instance pour la rentrée 2006.

Les situations apparaissent comme très variables !

Quelques établissements n'ont toujours pas mis en place le CP, les collègues (surtout ceux du SNES) faisant de la résistance. La pression est pourtant forte du côté du rectorat. Plusieurs établissements se sont dotés d'un CP uniquement depuis cette rentrée, pour *obéir à la loi*.

Le **nombre des réunions** en est généralement assez réduit : d'une à trois dans l'année, avec une exception à cinq !!!

• Quels membres ?

Le conseil est composé, dans la moitié des établissements, d'un représentant par discipline (ou groupe de disciplines) et d'un représentant des professeurs principaux pour chaque niveau (certains avec double casquette); pour l'autre moitié, le conseil fonctionne comme une assemblée générale des professeurs, avec une participation sur la base du volontariat.

Remarquons que, dans deux établissements, les « conseillers » (!) sont rémunérés en HS !!!

Quel contenu ?

Quant au contenu des réunions, nous constatons que, dans certains cas, le conseil empiète sur les prérogatives du **Conseil d'Administration**: cela pose de sérieux problèmes! Il est difficile aux élus enseignants de prendre position en CA contre l'avis du conseil pédagogique, qui n'a pourtant aucune légiti-

mité au niveau de sa représentativité! C'est le cas, par exemple, pour ce qui touche au contrat d'objectifs, ou à la répartition de la dotation horaire globale (DHG).

Les autres sujets abordés: la note de vie scolaire, la répartition des crédits d'enseignement, l'organisation du B2i, la préparation du projet d'établissement, l'organisation des épreuves blanches, la gestion des exclusions de cours, le travail sur l'image de l'établissement, le règlement intérieur, la date de la journée de « solidarité », le choix des manuels à renouveler, les livrets de compétences, la mise en place de l'accompagnement éducatif, le plan de formation des personnels, l'organisation des PPRE, etc.

Le SNES reste opposé à la mise en place du conseil pédagogique et recommande aux collègues d'être très attentifs à son fonctionnement et aux sujets abordés.

Pascal MEUNIER

Commission Académique des Langues Vivantes

Compte rendu de la séance réunie au rectorat de Dijon le 10 octobre 2007

e recteur a ouvert la commission en insistant sur la diversité de l'offre en LV, alors même qu'en primaire, l'enseignement de l'allemand n'a cessé de décroître au profit de l'anglais, avec de grandes disparités entre les départements (13,5% des élèves de l'Yonne en primaire apprennent l'allemand; 5% dans la Nièvre, 2% en Côted'Or. 0.1% en Saône-et-Loire!).

Classes bilangues

Le recteur a ensuite expliqué que l'ouverture de nouvelles classes bilangues en collège (17 à la rentrée 2007) avait permis l'augmentation du nombre de germanistes. Le SNES a posé la question de l'existence de l'allemand LV2 dans les collèges où existe une section bilangue. L'administration a répondu que les situations étaient examinées au cas par cas. Dans ces établissements, la LV1 allemand disparaît obligatoirement.

Le SNES a également posé la question du devenir des élèves qui ont suivi un enseignement bilangue et qui vont arriver en lycée, puisque certains de ces élèves sont actuellement en 3ème. Pour le moment, aucun dispositif n'est prévu pour eux : les groupes de compétences et les classes européennes doivent les accueillir.

Le poids respectif des langues

Dans l'académie de Dijon, l'anglais, le chinois et l'espagnol sont en hausse, l'italien reste stable.

100% des élèves y étudient l'anglais, 37% l'espagnol, 18 % l'allemand et 3% l'italien.



Classes européennes

Le point a aussi été fait sur les sections européennes : 15 nouvelles sections ont été ouvertes à la rentrée (12 en lycée, 3 en lycée professionnel).

Le SNES a interrogé le recteur sur

les heures de concertation entre les professeurs enseignant une discipline non linguistique (DNL) en langue étrangère et ceux de LV, heures qui ont beaucoup diminué, voire disparu, dans de nombreux établissements (merci de nous faire remonter toute information *via* notre enquête, ci-dessous). Le recteur a répondu que tout relevait de l'autonomie des établissements : tout passant en CA, les collègues doivent donc saisir les CA.

Les certifications européennes

En allemand, 215 élèves ont été candidats l'an passé, contre 417 cette année. 100% des élèves ont réussi au moins 3 des activités langagières sur les 5. Les certifications auront lieu cette année les 27 et 28 mars.

En anglais et en espagnol, elles auront lieu le **4 avril**. En espagnol, elles s'adresseront aux élèves des classes européennes en 2^{nde} ainsi qu'en 1^{ère} année de CAP et de BEP.

Baccalauréat STG

L'expérimentation sera poursuivie sur la LV1 en 2008.

Classes pré-européennes

En posant des questions sur les classes pré-européennes en collège, nous avons appris qu'elles n'avaient **pas d'existence légale**! En effet, ce sont les établissements qui les créent sur leur dotation horaire globale (DHG).

D'après le recteur, l'avenir est aux bilangues! Peut-être, mais ce bilinguisme-là ne concerne que l'anglais et l'allemand! C'est cela qu'on appelle la diversification?

Isabelle CHEVIET

Enquête SNES Dijon sur les classes européennes

Suite à la **diminution de nombreuses heures de concertation** pour les collègues enseignant en classes européennes, nous avons besoin de vos informations.

Vous enseignez en classe européenne, en lycée, une langue étrangère ou une DNL (Discipline Non Linguistique) en langue étrangère.

- 1) Bénéficiez-vous de temps pour vous concerter avec votre collègue? Oui Non
- **2**) Si oui, de combien de temps (1/2 heure ? 1 heure ? ...) : ______
- 3) Pour combien de classes européennes ou combien de niveaux différents ?
- **4)** Autres observations :

Merci de nous retourner ce questionnaire papier (qui restera anonyme) au SNES, 6 Allée Cardinal-de-Givry, 21000 DIJON. Une version numérique est aussi disponible sur notre site Web: http://www.dijon.snes.edu/ > Rubrique *Dossiers du S3* > Sous-rubrique *Langues*, pour communication par courriel à l'adresse s3dij@snes.edu.

Contrats d'objectifs :



Limités à quelques établissements l'an dernier, les contrats d'objectifs que le Rectorat conclut avec les établissements vont se multiplier cette année dans notre académie.

Olivier Provost, professeur au lycée de Sens et militant du SNES de l'Yonne (S2-89), nous donne ici plusieurs clés de compréhension et d'analyse de ce phénomène proliférant.

Une nouveauté ?

Pas tout à fait. Cette contractualisation figurait dans la loi Fillon sur l'Ecole votée en 2004 :

"On constate une stagnation depuis dix ans environ des résultats de notre système scolaire malgré la baisse des effectifs des élèves et l'accroissement continu des moyens humains et financiers qui lui ont été consacrés". Il s'agit donc d'"améliorer l'efficacité des établissements scolaires", et pour cela de "donner une plus grande responsabilité aux établissements dans la gestion financière et humaine de leurs moyens au service de leurs priorités pédagogiques", par le biais de la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances): un contrat fixant les objectifs pédagogiques sera signé entre chaque académie et les établissements. "La réflexion sur les différentes formes d'évaluation de notre système éducatif, depuis l'évaluation des élèves jusqu'à celle des académies en passant par celle des personnels et des établissements, est capitale".

Ces contrats sont donc une étape supplémentaire dans l'autonomie des établissements. Ils sont signés pour une durée de 3 ans.

On demande aux établissements de se fixer des priorités pédagogiques liées aux difficultés qu'ils rencontrent. A eux ensuite d'utiliser au mieux les moyens dont ils disposent pour améliorer la situation...

Parce qu'il ne s'agit pas d'un contrat au sens classique du terme : il n'engage pas les deux parties ! En effet, le Rectorat ne promet aucun moyen supplémentaire et n'offre pratiquement rien (de coûteux en tout cas) en matière d'accompagnement de l'établissement. Les propos en italique ci-dessus (qui sont faux ! 8 000 recrutements en 2008 pour 19 000 départs à la retraite) démontrent que l'objectif serait plutôt de d'accompagner la baisse de moyens.

Par contre, l'établissement se

fixe des objectifs parfois chiffrés et la question qui se pose est de savoir ce qu'il adviendra si ces objectifs ne sont pas atteints :

- Les moyens seront-ils donnés en fonction des résultats ? Et dans quels sens ?
- Les enseignants seront-ils évalués en fonction des résultats obtenus ?

En ces temps de restriction budgétaire et de suppressions de postes, la réponse semble évidente... Les chefs d'établissement sont bien évidemment rassurants et déclarent que ces contrats n'engagent à rien car, selon eux, ils servent simplement de façon plus précise que le projet d'établissement à pointer le doigt sur ce qu'il faut améliorer.

Certes, une analyse est nécessaire. Mais il est pour le moins curieux de constater que l'objectif qui revient le plus souvent dans les contrats des établissements de l'Yonne que nous avons eu l'occasion de lire concerne les taux de passages dans la classe supérieure, qui sont toujours insuffisants...

On constate le développement d'une idée pernicieuse et complexe, celle du pilotage du système éducatif par le résultat des élèves. Ce résultat, c'est nous qui finalement le sanctionnons par nos notes, nos appréciations. Le Recteur dit publiquement, par exemple, que les taux de passage ont augmenté, que les redoublements ont diminué, donc que les élèves ont mieux travaillé : et bravo les enseignants qui ont fait progresser les élèves. Nous savons bien que ces progrès sont, en fait, le résultat de pressions et d'injonctions, de décisions imposées par les Principaux ou Proviseurs.

On peut donc craindre que la pression exercée sur les collègues soit encore plus forte que par le passé pour satisfaire ces objectifs affichés.

Ceci d'autant plus que l'on sait bien que, depuis des années, l'Ecole dans l'Yonne est en difficulté et que l'administration de l'Education nationale est mise en cause. Le contrat d'objectifs lui apparaît donc comme un excellent outil pour **améliorer les chiffres**, sans que cela coûte le moindre centime!

Le dossier est donc complexe à expliquer clairement aux parents et aux élèves en CA.

Les enjeux concernent bien sûr enseignants, parents et élèves, mais les conséquences les plus visibles touchent d'abord les enseignants dans l'exercice quotidien de leur métier. Parents et élèves, aidés en cela par la présentation qui sera faite par le chef d'établissement, risquent surtout de voir l'objectif d'une meilleure réussite scolaire à atteindre, sur lequel personne ne peut être en opposition.

Il y a donc une réelle difficulté à obtenir une majorité contre ces contrats en CA.

Si cette majorité se dessine, il ne faut pas hésiter à voter contre. Sinon, il faut surtout essayer d'obtenir un contrat qui ne lie pas trop les enseignants et qui n'aura pas trop d'incidences fâcheuses sur les collègues.

Sur le contrat d'objectifs du lycée de Sens, figuraient des choses très contraignantes pour les enseignants et des menaces voilées de sanction par la notation des IPR pour les collègues qui ne feraient pas d'efforts suffisants!

Si le contrat n'a pas été abandonné, les élus ont quand même obtenu, en CA, le retrait des termes les plus dangereux et la possibilité d'intégrer leurs demandes de moyens, de concertations et de formations pour atteindre les objectifs fixés.

Proposer des amendements au contrat, soit dans sa phase d'élaboration, soit au moment de sa présentation au CA (l'accord des parents et des élèves est alors plus facile à obtenir) peut être une solution pour éviter le pire...

Olivier PROVOST snes89@dijon.snes.edu

TZR: TOUJOURS MOBILISÉS!

23 novembre dernier, le stage syndical du SNES ouvert à tous les enseignants Titulaires sur Zone de Remplacement de notre académie a rencontré un fort engouement : 60 collègues se sont retrouvés pour une journée riche en échanges. Une délégation a été reçue en audience au rectorat par Messieurs Lussiana (Secrétaire Général de l'Académie) et Sauvageot (chef de la Division des Personnels Enseignants). Nous leur avons transmis toutes les doléances et exigences de nos collègues.

Les **concessions arrachées** lors de cette longue entrevue furent assez maigres :

- Une étude sera effectuée pour vérifier s'il existe ou non un écart de traitement dans les **notations** entre les TZR et les titulaires en poste fixe en établissement.
- ☐ Une mise à disposition de **ressources pédagogiques** pour les collègues affectés en **LP** (ou SEP) a été demandée.
- ☐ Une étude sera conduite en vue de verser des **indemnités de déplacement** aux TZR en remplacement à l'année.
- Une nouvelle discussion sera menée en groupe de travail académique au sujet des **bonifications** (aujourd'hui perdues) des TZR dans le cadre des mutations intra-académiques; pour l'instant, le rectorat refuse toute avancée.

e cercle vicieux que représente le statut de TZR ne pourra que s'aggraver en l'absence d'une réelle bonne volonté de l'Administration de régler des problèmes de taille : non possibilité offerte aux TZR de quitter leur statut précaire et d'obtenir un poste fixe (27 % seulement des TZR obtiennent satisfaction chaque année), avancement moins rapide, difficultés liées aux inspections, multiplication des niveaux, impossibilité de s'impliquer à long terme et de participer à la vie des établissements, deux (trois, quatre) établissements dans l'année et parfois dans la journée. Ajoutons à cela la difficulté pour un grand nombre de concilier une vie professionnelle et personnelle avec les contraintes kilométriques, financières, etc, endurées. A l'ensemble des collègues, il faut rappeler que la mobilité des enseignants va être considérablement réduite dans la logique du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux. A moyen terme, l'ensemble du corps enseignant (TZR ou non) en sera victime.



Soutenons les TZR

Tous les participants au stage portaient, devant le rectorat, un tee-shirt « <u>TZR en colère</u> ». Ce tee-shirt est à votre disposition dans chacune des sections départementales du SNES-FSU.

L'ensemble des enseignants réclament pour tous les TZR de l'académie de DIJON :

- le rétablissement des **bonifications** dans le cadre des mouvement inter et intra-académiques : une bonification de 300 points pour 5 ans d'ancienneté et de 400 points pour 8 ans;
- la pleine et juste **indemnisation** des missions de remplacement;
- la création, en nombre suffisant, de **postes** en établissement;
- des affectations dans la zone de remplacement, respectant la **qualification** et la **discipline** de recrutement, dans des **conditions** permettant le plein exercice de notre métier.

	Pour les titulaires, TZR ou non			
NOM Prénom	Établissement d'affectation	ou zone d'affectation	Nbre d'années éventuelles comme TZR	Signature

Tribune libre

FAUST

eaucoup trop d'élèves sont en échec scolaire, C'est regrettable pour eux puisqu'on sait que la formation continue de jouer un rôle fondamental dans l'insertion sociale, c'est regrettable pour la société puisque la richesse en compétences est un atout considérable pour tous les pays. Quelque opinion qu'on ait sur l'emploi des ressources publiques, on peut souhaiter un meilleur rendement pour le financement d'un service, comme on peut trouver normal que ce système soit évalué devant le citoyen à condition que l'honnêteté intellectuelle préside à cette évaluation.

L'accord est à peu près unanime quant à la forte corrélation entre les conditions sociales et économiques des familles et la réussite scolaire des élèves. Il y a fort heureusement des exceptions, mais chacun s'accorde à penser que « l'ascenseur social » fonctionne de plus en plus mal. Cela veut dire que toute personne conséquente qui se préoccupe de l'avenir des enfants devrait se soucier des conditions des familles et qu'espérer disposer de travailleurs qualifiés et performants que l'on traiterait et rémunèrerait le plus mal possible n'est qu'une des multiples sottises dont se nourrit le néolibéralisme. Cela veut aussi que les enseignants, eux-mêmes de plus en plus mal traités, ne peuvent qu'assez peu contre l'échec scolaire.

Parmi les conditions socioéconomiques se trouve bien sûr **l'état des médias**. Quel espace mental *Coca-Cola* et *Nintendo* laissent-ils à l'école ? S'il est très insuffisant comme je le crois, comment nos gouvernants entendent-il modérer cette influence ? Au-delà de diatribes assez ridicules contre l'esprit de 68 qui n'était pas exactement celui de TF1, on attend la réponse...

Est-ce à dire que l'école ne peut plus rien ? Non au niveau des établissements ; certains, à conditions égales, fonctionnent mieux que d'autres ; non au niveau des collègues : il en est de plus efficaces, du moins dans des conditions données, pour mille et une raisons. Il est des rencontres qui se font et qui sont plus bénéfiques que d'autres. Au niveau de l'élève, certains établissements et certaines personnes peuvent changer un destin social, ce qui n'est pas rien et donne du sens à ce métier. Mais quand on passe au niveau global, c'est toute autre chose. De très belles réussites ne sont pas transposables, ne forment pas système, même si parfois leurs promoteurs l'espèrent, et on n'a pas remarqué que trente ans d'admonestations ou de soupirs pédagogistes aient beaucoup changé la donne.

'abord et tout simplement, il n'aurait pas fallu mentir. Il est bien évident qu'il est vain et moralement condamnable d'humilier un élève. Il est évident aussi que l'élitisme n'était pas la réponse au problème de la démocratisation. Etait-ce une raison pour casser en permanence tous les thermomètres afin de fournir à l'opinion ou à son ministère des statistiques flatteuses ou de faire, sans le dire, de la gestion des flux ? Ainsi se nourrissent les désillusions futures de jeunes qui croient savoir, alors qu'ils ne savent pas et pensent que « ça passera » même s'ils s'y investissent peu. La première lutte contre l'échec consisterait à dire la vérité, avec respect, avec nuance, avec patience, mais avec fermeté. Estce dans les projets du ministère ?

Il y aura toujours de l'échec scolaire (j'entends par là sortie prématurée sans les moyens de s'insérer), ne serait-ce que parce que les gens sont heureusement libres de ne pas être « raisonnables ». D'où vient donc l'immense, la constante pression de culpabilisation des enseignants qui s'exerce de droite à gauche depuis plus de vingt ans ? Elle provient surtout de la recherche de boucs émissaires pour masquer les effarantes démissions sociales et culturelles de nos sociétés. Sachons bien que cet échec affecte peu ou prou tous les pays identiquement développés et que même la puissante Allemagne, modèle pour l'Europe, sans que les travailleurs en voient tellement le bénéfice d'ailleurs, n'est pas épargnée. Le deuxième bénéfice espéré de cette culpabilisation est bien évidemment **financier**. Pourquoi donner de l'argent à une institution et des personnels qui n'accomplissent pas leur mission? Mettre en scène notre « échec », c'était justifier que notre condition se dégrade sans cesse.

'est dans ce contexte que, la nature ayant horreur du vide, apparaît le "contrat". Il semble introduire un élément nouveau par rapport au projet d'établissement d'où ont jailli toutes les étincelles précédentes. Les projets partaient d'une analyse des conditions et des besoins de l'établissement. Qui peut critiquer que, pour travailler sur un terrain, il y ait intérêt à le connaître? Cependant, remarquons que les horaires et les programmes demeuraient en principe nationaux, ce qui faisait pleurer certains mais est une garantie d'égalité défendue justement par le SNES. Ce qui rend les projets un peu dérisoires, c'est que, s'il y a des problèmes spécifiques à un établissement, ils entrent tout de même dans une typologie partagée par beaucoup d'autres, et que les enseignants, d'ailleurs de plus en plus privés de moyens spécifiques au fil des années, se trouvaient évidemment confrontés aux problèmes généraux du système et de la société.

A la fin, la montagne, le plus souvent un sommet littéraire, accouche d'une souris, ce qui même dans une société du spectacle a fini par lasser. Rappelons que l'Inspection générale déplorait en substance, il y quelques années, que les « projets » étaient souvent des coquilles creuses, où se retrouvaient tous les poncifs de la bienpensance et que, dans bien des cas, les chefs d'établissement avaient beaucoup ramé à les écrire tout seuls. Rude métier.

Mais j'allais oublier l'essentiel, peut-être par coupable indifférence pour les valeurs de la

(Suite page 11)

(Suite de la page 10)

modernité: le projet avait probablement pour objet de développer les objectifs propres et bien évidemment unanimement partagés des PME que sont désormais les établissements. N'oubliez surtout pas, et surtout avant de signer un contrat, que tout est une affaire d'entreprise. Les pommes, les fraises de bois, la rosée du matin, sont des entreprises. Il n'y a pas encore, à ma connaissance, d'hymne du lycée ou de cantate du collège, mais attendons avec confiance; ce qui se passe déjà dans les vestiaires de rugby laisse beaucoup espérer. Il ne faut pas trop en vouloir aux princes qui nous gouvernent, ils ne connaissent rien d'autre. Il leur est donc difficile d'imaginer que cette « valeur » qui combine si harmonieusement leur exquise sensibilité à leurs insatiables appétits laisse

froids des pans entiers de la société française archaïquement accrochés aux vieilles lunes de la conscience professionnelle et du service public.

out cela fait que le management à l'anglo-saxonne qui, au fil des années, fait franchement rigoler le personnel dans les entreprises (jaune, il arrive qu'on en meurt) arrive à l'éducation. Cercle de qualité, contrat d'objectifs, etc. Tout est bon pour organiser la pression des responsables et du groupe sur le groupe. Le plus banal étant de fixer des objectifs inaccessibles (ici l'éradication de l'échec scolaire) pour permettre la culpabilisation par les chefs mais aussi par les autres, car il y a toujours des méchants, des maillons faibles, qui empêchent l'entreprise d'atteindre les objectifs.

Le mot contrat individualise l'emprise du pouvoir. Chers collègues, vous ne faites pas partie des forces vives de la nation (dont les services ne seront jamais assez récompensés). Vous n'êtes pas très performants. Si vous l'étiez, seriezvous salariés ? Pire encore, fonctionnaires? Pire que le pire, enseignants ? Mais le travailler plus pour gagner toujours moins à besoin d'oripeaux idéologiques. Allez-vous refuser, les yeux dans les yeux avec votre chef d'établissement, de tout donner pour sauver des enfants ? . Est-ce que l'élite de notre pays ne fait pas d'énormes sacrifices pour sauver la patrie ? ■

Daniel FORGEOT

Retraité, membre élu de la Commission Administrative Académique du SNES Dijon

Stage pour les professeurs documentalistes

stage à l'intention des professeurs documentalistes a été organisé au lycée Carnot à Dijon le jeudi 25 octobre 2007 par la section académique du SNES. Il a réuni 19 stagiaires, 3 organisateurs de l'académie et 2 membres du groupe national Documentation. Après une présentation brève de sa situation par chaque participant, les aspects suivants ont été abordés :

Le mouvement en documentation dans notre académie

Entre 1990 et 2000 la situation était assez favorable en termes de créations de postes avec un nombre suffisant de TA-TR pour assurer les remplacements. Depuis lors, la situation s'est considérablement dégradée avec un déficit de titulaires pour occuper les postes : une vingtaine restaient non pourvus en 2003. En cause : le nombre insuffisant d' « entrants » dans l'académie et la disparition progressive des TZR. Face à cette dégradation que le SNES a dénoncée en commission paritaire, le rectorat a réagi en obtenant du ministère plus d'entrées au mouvement inter depuis 2005. Mais il reste un petit nombre de postes

Compte rendu

vacants à chaque rentrée, des établissements restent sous-dotés et, surtout, les remplacements, même longs, sont assurés par des personnels sans formation: MA ou TZR d'autres disciplines, plus ou moins contraints d'accepter d'exercer en Documentation.

Les préoccupations des stagiaires

Elles ont concerné:

- 1) les postes de Documentation : le rectorat refuse les créations nécessaires en se retranchant derrière le manque de titulaires pour occuper certains postes .
- 2) les « aides-documentalistes » : la fonction n'existe pas dans les textes mais les besoins sont criants, les situations sont très inégales entre établissements où sont affectées de manière aléatoire des personnes en contrat précaire.
- 3) la reconversion volontaire en Documentation : processus différent de la réadaptation, elle est encore mal encadrée par les textes, et il y a eu quatre situations de rupture de contrat.

- **4**) la formation continue : insuffisante et inadaptée.
- 5) la difficulté de faire reconnaître le rôle pédagogique du professeur documentaliste face à la multitude des tâches qui lui incombent progressivement (B2i, ENT).
- 6) le texte du *protocole d'ins*pection des professeurs documentalistes, qui n'est pas encore appliqué ni même connu partout dans les académies, provoque des avis partagés qui vont de l'accablement à l'acceptation sans réserve.
- 7) la crainte de la mise en avant de la fonction de conseil auprès du chef d'établissement au détriment de la fonction pédagogique.

Perspectives et revendications

Les stagiaires conviennent de la constitution d'un collectif académique des Documentalistes de Dijon, d'une demande d'audience auprès des IPR pour aborder les problèmes évoqués.

Au total, les stagiaires se sont montrés satisfaits de la qualité des échanges et huit d'entre eux se sont inscrits pour participer au collectif académique des Documentalistes.

Jean-Marc BOISSARD cdi@dijon.snes.edu

Toutes les raisons de se mobiliser

11 200 suppressions de postes en France

à la rentrée 2008 viennent s'ajouter au « dégraissage » sans précédent infligé au service public d'éducation depuis 2002. Il s'agit bien là d'un choix politique, opéré au détriment de nos conditions de travail et de celles des élèves : l'accélération du travail de sape de la Fonction publique, le renoncement à l'objectif de la réussite pour tous les jeunes.

Alors que, dans nos établissements, les tâches supplémentaires s'accumulent, notre pouvoir d'achat ne cesse, lui, de diminuer...

Notre pays est à un tournant de son histoire, en tout cas de celle de sa Fonction publique, et tout particulièrement de son service public d'Education. Notre profession a encore, dans une large mesure, son avenir entre ses mains... A condition de mobiliser toutes ses forces. Et la première force collective de notre profession, c'est son syndicat majoritaire, le SNES-FSU. Preuve en a été faite au printemps dernier avec l'abrogation du décret Robien sur nos statuts, ou encore

dernier avec l'abrogation du décret Robien sur nos statuts, ou encore avec l'indéniable succès de la journée de grève et de manifestations du 20 novembre dernier, qu'il nous appartient de faire fructifier.



La Commission Pochard poursuit ses travaux « sur le métier d'enseignant »... La parole du SNES sera d'autant plus entendue qu'elle sera portée par le plus grand nombre de collègues.

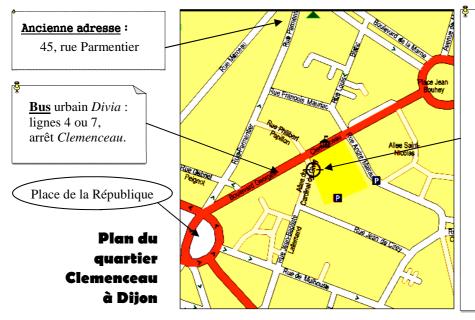
Voilà pourquoi nous vous demandons de contribuer à cet élan en

participant à la réflexion et à l'action collectives, et en vous resyndiquant dès aujourd'hui. Parce qu'adhérer au SNES, c'est pouvoir s'organiser collectivement pour faire entendre nos revendications, mais c'est aussi, avec les collègues de toutes les catégories, participer à l'action pour la défense et l'amélioration du système éducatif, contre la précarité, pour l'emploi et pour la défense de nos droits.

Peut-être n'avez-vous pas encore renouvelé votre cotisation, mais pensez-vous le faire dans un avenir proche ou, du moins, avant fin décembre; dans ce cas, pensez que vous bénéficierez d'une **réduction d'impôt égale à 66% du montant de votre cotisation.** Ainsi, pour un adhérent imposable, une cotisation syndicale ne coûte, en réalité, qu'un tiers de son montant.

Marie-Laure BLANCHARD adhesion@dijon.snes.edu

Bienvenue dans nos nouveaux locaux : plus clairs, plus fonctionnels, plus accueillants



Nouvelle adresse:

SNES-FSU (S3 ou S2-21) 6, Allée Cardinal-de-Givry 21000 DIJON

Situation: entre la place de la République et la place Jean-Bouhey, le long du boulevard Clemenceau, vis-à-vis de la Cité judiciaire.

<u>Stationnement</u>: parking public souterrain sous le centre commercial Clemenceau, parking public en surface devant le Conservatoire de musique.

- A partir du 7 janvier 2008, le SNES-FSU (section académique S3 et section départementale de Côte-d'Or, S2-21) change d'adresse.
- Nos numéros de téléphone et de fax sont inchangés.

